

COMMUNE
DE QUINTIN

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 17 décembre
2021

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	10 décembre 2021
Date d'affichage :	10 décembre 2021
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	19

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2021/12/74 (nomenclature 5.7)

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault
- MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - COISY Thierry - LE BRIS Isabelle
- LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - GUILLEMOT Sébastien - AUBRY Charlene
- RUEN Pauline - HELLARD Hugo.

Absents excusés : GUILLOU-COROUGE Françoise, POISSON François, LE BUHAN Erwan, MORIN Sabine, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault.

Procuration :

POISSON François à HAMON Jean-Paul ;
MORIN Sabine à THERIN Emmanuel ;
BOQUEHO Stéphanie à QUEMARD Bertrand ;
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine ;
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Objet : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Saint Brieuc Armor Agglomération

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

La Chambre Régionales des Comptes a publié le 24 septembre 2021 son rapport d'observations définitives sur la gestion de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de 2014 à 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération numéro 180-2021 du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 23 septembre 2021 prenant acte du dit rapport

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport d'observations définitives (et sa réponse) de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne relatif à la gestion de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de 2014 à 2019.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

